

**Procès-verbal de la Séance du 14 septembre 2017**  
**Du Conseil Municipal**  
**De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux**

L'an deux mil dix-sept, le 14 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 7 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, se sont réunis, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

**Étaient présents**

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, René CHAPPE, Florent SALVI,  
Serge ARTHAUD-BERTHET, Christian FLANDINET, Florence FACQ, Joël GROS,  
Brigitte VIALETTE,

**Étaient absents**

Stéphanie MACHENAUD, Gérard VIAL-DAVID

**Avaient donné pouvoir**

néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Procès-verbal du précédent conseil municipal**

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Affaires traitées par délégation**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

**I- Délibérations**

**Délibération n°1**

**OBJET : Convention d'occupation du domaine public avec la communauté de communes Le Grésivaudan sur les points de proximité du service des déchets**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 6 mars dernier, le conseil communautaire du Grésivaudan a adopté à l'unanimité les schémas de collecte déterminés lors de l'étude d'optimisation du service.

En matière de schéma de collecte, le choix s'est porté sur le fibreux (mélange de papiers et de cartons) - non fibreux (reste des emballages plus extension des consignes de tri sur le plastique).

S'agissant du mode de collecte, 13 des 29 communes gérées en régie par Le Grésivaudan, dont St Jean le Vieux, passeront au 1er janvier 2018 en points de proximité en conteneurs aériens : ordures ménagères, fibreux, non fibreux, verre.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'une ou plusieurs parcelles du domaine public appartenant à la commune en vue de permettre l'implantation d'un ou de plusieurs points de proximité par la communauté de communes.

L'implantation se réalise conformément à la fiche jointe en annexe de la convention.

Après lecture du projet de convention d'occupation du domaine public entre la communauté de communes Le Grésivaudan et la commune de St Jean le Vieux, les membres du conseil municipal, après

en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à la mise en place des points de proximité du service des déchets de la communauté de communes Le Grésivaudan.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

### **Délibération n°2**

#### **OBJET : Décision modificative n°2 du budget principal 2017**

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances explique aux membres du conseil municipal que le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est de 5635 €. Les crédits budgétaires ouverts au 739223 sont de 5 600 € et doivent être abondés de 35 €.

Monsieur l'adjoint propose donc la modification du budget principal 2017 comme suivant :

Article 739223	+35 €
Article 60612	- 35 €

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cette décision modificative à l'unanimité.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

### **Délibération n°3**

#### **OBJET : Décision modificative n°1 du Budget Eau et Assainissement 2017**

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances explique qu'en vue du règlement des redevance pour pollution domestique et redevance pour modernisation des réseaux, les crédits ouverts ne sont pas suffisants. Il convient donc de modifier le budget eau et assainissement 2017 de la façon suivante :

Article 701249	+ 32 €
Article 706129	+ 172 €
Article 617	- 204 €

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cette décision modificative à l'unanimité

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

### **Délibération n°4**

#### **OBJET : Décision modificative n°2 du Budget Eau et Assainissement 2017**

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances explique le trésor public de Domène a transmis une liste des redevables pour lesquels les poursuites se sont révélées vaines ou impossibles en raison du manque de renseignements ou pour lesquelles le montant de la créance est inférieur au seuil de poursuites.

Il convient donc d'ouvrir des crédits budgétaires à l'article 6541 sur les cotes à prendre en non valeur et à l'article 6542 pour créances éteintes.

Monsieur l'adjoint en charge des finances propose donc de modifier le budget eau et assainissement 2017 de la façon suivante :

Article 6541	+ 401 €
Article 6542	+ 9 €
Article 61521	- 410 €

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cette décision modificative à l'unanimité

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

### **Délibération n°5**

#### **OBJET : Dénomination des voies de la commune : ajout d'une voie à dénommer**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il appartient à la commune de dénommer et numéroter ses voies.

Dans le cadre de la prestation de ce service avec La Poste, la conseillère suggère vivement la dénomination d'une voie privée située au lieu-dit Le Buisson, du fait du nombre important d'habitation existantes et à venir.

Monsieur le Maire propose de dénommer cette voie : Impasse des Châtaigniers

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de dénomination de cette voie de Monsieur le Maire, à savoir : Impasse des Châtaigniers

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

### **Délibération n°6**

#### **OBJET : Enfouissement des lignes électriques sur la Route du Naysord - RD 280**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

*Collectivité : Commune  
ST JEAN LE VIEUX  
Opération n° 17-001-404  
Enfouissement BT/TEL RD 280*

#### **SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 96 382 €
- Le montant total des financements externes s'élèvent à 96 382 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, après délibération et à l'unanimité :

1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel 96 382 €
- Financements externes 96 382 €
- Participation prévisionnelle 0 €

(frais SEDI + contribution aux Investissements)

2- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :  
**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde) 0 €**

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	7 145 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à	4 591 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à	307 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	2 247 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, après délibération et à l'unanimité :

1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel 7 145 €
- Financements externes 4 591 €
- Participation prévisionnelle 2 554 €  
(frais SEDI + contribution aux Investissements)

2- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :  
**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde) 2 247 €**

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**Délibération n°7**

**OBJET : Aide au restaurant scolaire de Revel - St Jean le Vieux**

A partir du 1er septembre 2017, compte tenu de l'augmentation du tarif du repas prévue par l'association du restaurant scolaire de Revel et St Jean le Vieux, passant de 5,60 € à 5,80 €, Monsieur le maire propose la nouvelle grille tarifaire pour les enfants de Saint Jean le Vieux qui fréquentent le restaurant scolaire :

Cette aide sera répartie suivant le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Aide du CCAS 2017	Part famille 2017	Tarif cantine 2017
0 à 411	4,17 €	1,63 €	5,80 €
412 à 567	3,42 €	2,38 €	5,80 €
568 à 733	2,43 €	3,37 €	5,80 €
734 à 890	1,62 €	4,18 €	5,80 €
891 à 1045	0,87 €	4,93 €	5,80 €
1046 à 1200	0,44 €	5,36 €	5,80 €
1201 et plus	0,00 €	5,80 €	5,80 €

L'aide du CCAS est applicable à compter du 1er septembre 2017. Elle s'applique également lorsque les enfants de Saint-Jean-Le-Vieux qui fréquentent le centre de loisirs, mangent à la cantine.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## II- Informations et Questions diverses

### **Information n°1**

#### **OBJET : Calendrier prévisionnel du projet nouvelle mairie**

Un appel à candidature a été lancé pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'équipement communal au centre village, incluant à minima, la mairie, une salle multi-activités, un café associatif, des salles associatives et la requalification des espaces publics attenants. Le délai de remise des candidatures des architectes est fixée au mercredi 4 octobre 2017 à 12h.

Le CAUE a été mandaté également pour réfléchir au devenir du bâtiment mairie actuel.

### **Information n°2**

#### **OBJET : Projet d'un nouveau site internet**

Des demandes de renseignement ont été faites auprès des communes de La Combe de Lancey et de Revel. Une autre société a été démarchée. Elle est située à Barraux donc localement et ils sont spécialisés dans les sites internet des petites communes.

Cette société propose la création du site internet, la maintenance, la formation à l'utilisation pour 132 € par mois pendant 3 ans.

Il est prévu de se renseigner sur d'autres tarifs afin de faire un comparatif de prix.

### **Information n°3**

#### **OBJET : Journées du patrimoine**

Les journées du patrimoine ont lieu ce weekend, samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017. L'Eglise sera ouverte au public pour être visitée.

### **Information n°4**

#### **OBJET : Eau et assainissement**

La compétence eau et assainissement sera reprise par la communauté de communes au 1er janvier 2018. Des réunions ont lieu actuellement pour définir les prochains tarifs des factures d'eau. Des bureaux d'études ont été mandatés depuis environ 2 ans afin d'analyser les réseaux de toutes les communes de la communauté (emprunts, travaux à prévoir, dépenses de fonctionnement, amortissement, recettes, dotation ...).

### **Information n°5**

#### **OBJET : Dénomination des rues**

Les plaques et n° de rue ont été commandés. La livraison doit être faite sous peu ... La population sera avertie concernant la distribution des n° de rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30

A Saint-Jean-Le-Vieux, le 14 septembre 2017  
Brigitte VIALETTE  
Secrétaire de Séance



*Shalotte*